



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 12 février 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	34
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Victor MONTEIL, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET,

Josiane LEVISKI représentée par Jean-Pierre COLIN, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Patrick DELAUGEAS représenté par Patrick BONIN, Mattia TRENTMONT représentée par Pascale LARUE

Excusés : Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE-BOYER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Caroline VIEIRA CHEVALIER

SECRÉTAIRE : Mme Nicole DUBREUIL-RAVIDAT

Objet : Débat 2025 sur les orientations budgétaires

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le rapport sur les orientations budgétaires constitue la première étape. Ce rapport est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit être établi dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article 2312-1 du CGCT). Ce rapport donne lieu à un débat.

3 objectifs principaux sont fixés au débat d'orientation budgétaire :

Les deux premiers découlent de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République qui a initialement instauré ce débat pour répondre à deux

objectifs principaux :

AR Préfecture

1. Permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ;
2. Donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.

Le troisième découle de l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, sollicite la présentation des engagements pluriannuels envisagés.

Sa teneur doit faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Le document intitulé « **Rapport d'Orientations Budgétaires 2025** » a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans lesquels s'inscrira le budget 2025, l'analyse de la situation financière en fin d'exercice 2024 ainsi que les axes d'orientations proposés par le bureau pour le budget 2025, les années à venir et les budgets annexes.

En propos introductif, Monsieur MOULINIER présente les ratios, les résultats, la projection du projet intercommunal au travers les finances comme suit.

« A l'instar de chaque année, la communauté de communes doit fixer ses objectifs de construction budgétaire, au regard de la situation financière et des résultats de l'année.

Celle-ci permet de pouvoir construire la feuille de route politique au travers de l'outil qu'est le budget. Elle permet de se fixer un cap à moyen terme et de nous permettre de dépasser totalement le cadre des tableaux financiers et des chiffres budgétaires pour traduire notre réelle capacité et volonté financière à accompagner le territoire.

Ce moment se traduit au travers du débat d'orientation budgétaire qui se déroule à l'appui d'un rapport qui vous a été soumis à l'appui de la note de synthèse du Conseil communautaire.

- Je laisserai monsieur le directeur présenter ces éléments à l'assemblée afin de débattre
- de quelles orientations nous souhaitons construire notre budget 2025
 - et les budgets à venir

Comme chaque année, la loi de finances réserve son lot de surprises pour le bloc communal et ayant des incidences pour les budgets communaux et le budget communautaire.

En ce qui concerne la situation de la communauté de communes, j'ai la satisfaction de vous présenter d'ici la fin du mois de mars,

- des comptes administratifs qui permettent de démontrer que nous avons maintenu le cap que nous nous sommes fixés.

Tout d'abord, au **budget principal** nous maintenons

1. le principe d'une épargne nette minimale en fin d'année de 250 000 € augmenté de la fiscalité complémentaire
2. L'année 2024 n'a pas été marquée par un endettement complémentaire hormis, la part

liée à la souscription d'un emprunt pour faire face au coût de l'acquisition d'un bâtiment

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_001-DE
Reçu le 21/02/2025

3. 3e engagement que nous avons respecté : le maintien des résultats budgétaires après avoir connu des années d'épargne négative avant 2020 et ce tout en **accompagnant** le territoire avec la **création** de nouveaux services,

- a. recrutement d'agents pour accompagner l'entreprise
- b. au travers du service habitat et de l'aménagement
- c. et du service France services

Malgré l'essor et le vol de croisière que prend l'intercommunalité, nous avons maintenu ce cap de la maîtrise budgétaire et financière de notre EPCI.

En ce qui concerne le budget assainissement, la démonstration sera faite que le PPI initial mis en place au moment de la prise de compétence a été financé et est finançable à hauteur de la redevance qui a été arrêtée.

Les ajustements qui sont intervenus en cours de route suite aux diagnostics réalisés et à l'ajout de nouvelles opérations au PPI viennent déstabiliser son financement.

Aussi les commissions se sont réunies pour travailler sur les pistes qui s'offrent à nous pour pouvoir construire et terminer ce PPI et pour cela plusieurs hypothèses ont été mises en œuvre

→ avec le montant de la redevance sur une facture type de 120 M3,

→ l'hypothèse de l'endettement sur une durée plus longue à 30 ans en lieu et place des prêts classiques sur 20 ans

L'année 2025 : nous devons construire le budget dans ce cadre financier restreint que nous impose l'Etat mais je souhaite maintenir ce cap des résultats comptables et les objectifs que nous nous sommes fixés en matière d'épargne que cela soit sur le budget principal ou le budget annexe tout en maintenant nos services aux entreprises à la population et aux communes.

Les résultats 2025 sont dans le prolongement de la prévision que nous avons anticipé :

→ Un résultat de fonctionnement de + de 600 000 € au budget principal sur l'exercice, une épargne nette de + de 900 000 € au service du financement des actions de participation :

- Economie : 250 000 €
- Habitat : 250 000 €
- Fibre optique : 130 000 €
- Aide aux communes : 50 000 € pour la DECI.

→ Un budget qui traduit une volonté de maîtriser les charges de fonctionnement au maximum pour assurer le financement de projets par l'épargne.

- Un RATIO : les dépenses de personnel

→ part des dépenses de *personnel* dans les dépenses de fonctionnement : dépenses de *personnel* / dépenses réelles de fonctionnement soit

Dépenses de fonctionnement de personnel : (net) 1 216 387,65 €

Dépenses réelles : 10 275 960,29 € soit un taux de 11,8 % soit moins de la moitié de la moyenne des intercos de notre strate.

Monsieur MOULINIER laisse la parole au directeur qui présente le rapport annexé à la présente délibération et notamment les axes suivants :

- I- Le contexte économique et financier
- II- L'évolution structurelle des finances des CT
- III. La situation financière et fiscale la CCTHPN
- IV- Orientation annuelle et projet intercommunal
- V- Le rapport d'égalité femmes- hommes

Monsieur Gilles COZANET pose la question des différents scénarii à envisager si le contexte international se dégradait impliquant les finances nationales et, de fait, par la liaison qui existe entre l'Etat et les collectivités au travers de la fiscalité compensatoire, les effets sur les finances intercommunales et communales ne permettraient pas la tenue de ces orientations budgétaires.

Monsieur Nicolas ARHEL répond que la Communauté de communes n'est pas liée par des engagements juridiques forts que ce soit contractuels ou de dettes. De plus, plusieurs leviers sont possibles :

- elle fait des choix volontaires en matière de politique publique avec la possibilité de cesser des versements de fonds de concours ou de participation, plus gros budget d'investissement
- la possibilité de solliciter des syndicats mixtes de 2^e niveau un effort dans leur gestion, sachant que c'est le plus gros chapitre au sein du budget principal de la CCTHPN, et assurer un contrôle des satellites
- une structure du chapitre 012 fléchée sur des projets portés au travers de contrats projets

Vu la loi du 6 février 1992,

Vu l'ordonnance du 26 août 2005,




Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu les travaux avec les communes membres et la CCTHPN le 23 janvier 2025,

Vu les travaux du bureau réuni le 12 février 2025,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2025 annexé aux présentes,

Le Conseil Communautaire, ouï les exposés du Président Dominique BOUSQUET, du Vice-Président Roland MOULINIER, du Directeur Général des Services Nicolas ARHEL et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

-  **D'ACTER** la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025, dont le rapport est annexé à la présente délibération ;
-  **D'ACTER** la présentation du rapport égalité hommes/femmes ;
-  **D'AUTORISER** M. le Président à transmettre ce document aux communes membres et de l'insérer sur le site internet de la CCTHPN.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu, Terrassonnais
le 19/02/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

AR Prefecture

024-200041150-20250219-DE2025_001-DE
Reçu le 21/02/2025

Haut Périgord Noir